



Commune de
Rustiques (11)

PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

	Prescription	Arrêt	Publication	Approbation
Elaboration PLU	03 février 2015	20 juin 2017	04 octobre 2017	27 février 2018
1ère révision	27 juillet 2017	07 mars 2022	05 septembre 2022	23 janvier 2023

approbation

7.2 Plan des Servitudes
d'Utilité Publique
échelle : 1/5000°

l*agence|actions|t|territoires
33 rue des Avants-Monts - 34 080 Montpellier
tél : 04 48 78 20 90 - lagence-at@lagence-at.com

Servitudes d'Utilité Publique (SUP) :

- I4 - Servitude au voisinage d'une ligne électrique aérienne ou souterraine
- T4 - Servitude de balisage
(même périmètre que la servitude T5)
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
- T7 - Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement concernant
des installations particulières
(en dehors de la servitude T5, sur tout le reste de la commune)

PM1 - Servitude relative au Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles :

- Ri1 secteurs urbanisés soumis à un aléa fort
- Ri2 secteurs urbanisés soumis à un aléa modéré
- Ri3 secteurs non ou peu urbanisés en zone inondable
- Ri4 secteurs urbanisés ou urbanisables situés dans la zone
hydrogéomorphologique potentiellement inondable

Autres éléments (ne constituant pas de SUP) :

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Aléa feu de forêt : élevé à très élevé
- Aléa feu de forêt : faible

